

# C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et  
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

## PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

---

### REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Hélène Leung, Nathalie Vassilaros, Katherine Rochette, Nicole Kisisa, Maude Laurendeau, Raymonde Gomis, Yan Ouellette, Nathalie Picard

### REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Josée Rouleau

### REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Benoit Coutu, Simon-Pierre Hébert, Catherine Chayer

### REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Beaudet

### REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Nathalie Provost

Procès-verbal de la 5<sup>ème</sup> rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2019-2020 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 2 juin 2020, à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p><b>1. Ouverture de la réunion</b></p>	<p>Après constatation du quorum, madame la présidente ouvre la séance à 19 heures. Elle remercie les membres d’être présents à l’occasion de la première séance virtuelle du CCSÉHDAA.</p> <p>Madame la présidente souligne la présence de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l’organisation scolaire et Service du transport). Elle annonce que madame Provost effectuera une présentation de la consultation relative aux critères d’inscription du CSSMB pour l’année scolaire 2021-2022.</p>
<p><b>2. Période de questions du public</b></p>	<p>Aucun public n’assiste à la séance.</p>
<p><b>3. Adoption de l’ordre du jour</b></p>	<p>Le point 6.1 est ajouté et intitulé <i>Calendrier EHDAA</i>. L’ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est modifié et adopté à l’unanimité sur proposition de madame <b>Nathalie Picard (CCSÉHDAA/20-06/01)</b>.</p>
<p><b>4. Présentation de madame Nathalie Provost des critères d’inscription 2021-2022 du CSSMB</b></p> <p><b>4.1. Période de questions et prise de résolution</b></p>	<p>Madame Nathalie Provost procède à la présentation de la consultation relative aux critères d’inscription du CSSMB pour l’année scolaire 2021-2022. Elle mentionne qu’il y a peu de changements. Ceux-ci sont surtout administratifs étant donné que la commission scolaire va devenir un centre de services scolaires. Suite à cette présentation, madame la directrice répond aux questions des membres du CCSÉHDAA.</p> <p>Les membres du CCSÉHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise.</p> <p><b>(CCSÉHDAA/20-06/02)</b></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> par sa résolution #DGCC19/20-05-038 adoptée lors de la séance décisionnelle du directeur général du 4 mai 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage et du Syndicat de l’enseignement de l’Ouest de Montréal;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la période de consultation est fixée du 5 mai 2020 au 15 juin 2020;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (CCSÉHDAA) est répondant à ladite demande de consultation;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p><b>ATTENDU QUE</b> les membres du CCSÉHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l’unanimité</b> par les membres du CCSÉHDAA d’adopter les critères d’inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l’année scolaire 2021-2021 tels que soumis par le Service de l’organisation scolaire.</p> <p><b>(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l’unanimité)</b></p>
<p><b>5. Adoption du procès-verbal du 19 février 2020</b></p>	<p>Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 19 février 2020 est modifié et adopté à l’unanimité sur proposition de madame <b>Hélène Leung (CCSÉHDAA/20-06/03)</b>.</p>
<p><b>6. Concours du CCSÉHDAA</b></p>	<p>Madame la présidente mentionne que le concours du CCSÉHDAA n’a malheureusement pas été mené à sa fin en raison de la pandémie. Madame Levert signale avoir été interpellée par des enseignants car de nombreux efforts furent investis. Elle propose que la fin du processus soit enclenchée, l’automne prochain, pour remettre les prix aux classes. Elle ajoute qu’on pourra peut-être souligner les efforts de tout le monde ensemble au printemps prochain, s’il est décidé de reconduire le concours et qu’un cocktail est tenu. Madame Levert dit voir la faisabilité d’au-moins informer les élèves s’ils fréquentent encore le CSSMB. Madame la présidente soutient qu’un certificat, un diplôme ou un courriel soulignant que le projet auquel l’élève a participé a remporté un prix serait valorisant. Il est mentionné que 10 projets ont été déposés. Les membres du CCSÉHDAA sont en accord avec la proposition de madame Levert. Cette dernière indique que les gens ayant participé mais n’ayant pas été sélectionnés pourraient être invités à une séance virtuelle en collaboration avec l’enseignant pour être félicités à distance. Madame la présidente mentionne que le sous-comité en charge du concours pourra se pencher sur ce dossier durant l’été.</p> <p>Un membre s’interroge s’il le sujet de l’intégration sera possible l’an prochain étant donné que les groupes pourraient devoir être étanches. Il se demande comment les enseignants ou les intervenants pourraient participer en faisant de l’intégration si on ne peut pas avoir d’échanges entre les groupes. Il se demande si le concours pourra être reconduit. Madame Levert soutient que la situation évolue presque tous les jours. Elle suggère d’y aller une étape à la fois. Elle dit comprendre cette préoccupation mais qu’on pourrait terminer ce concours, récompenser les gens</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p><b>6.1. Calendrier ÉHDAA</b></p>	<p>et féliciter ceux qui ont participé. Madame Levert évoque aussi la possibilité de décider de choisir un autre thème pour l’adaptation scolaire ou les élèves en difficulté. Elle suggère d’en rediscuter l’automne prochain en regardant où en est la situation en lien avec la pandémie.</p> <p>Il est mentionné que l’exécutif du Comité de parents s’est réuni dernièrement. La nouvelle Loi fait en sorte que l’échéancier est serré. La Loi exige que le Comité de parents fournisse le nom des parents qui siégeront sur le nouveau CA dès la fin du mois de septembre. Le Comité de parents a devancé la date de sa rencontre au 21 septembre prochain pour répondre à cette exigence. La date de la rencontre de septembre du CCSÉHDAA doit donc être modifiée afin de pouvoir soumettre au Comité de parents les noms des 4 délégués du CCSÉHDAA qui y siégeront.</p> <p>Le calendrier des séances du CCSÉHDAA est modifié et adopté à l’unanimité sur proposition de madame <b>Nathalie Picard</b>. La prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 31 août 2020 tandis que l’assemblée générale des parents ÉHDAA se tiendra le 14 septembre 2020 (<b>CCSÉHDAA/20-06/04</b>).</p>
<p><b>7. Mot de la trésorerie</b></p>	<p>Madame la trésorière dresse le bilan financier du CCSÉHDAA. Un débit de 2 373.21 \$ est évoqué.</p>
<p><b>8. Mot de la présidence</b></p>	<p>Madame la présidente annonce que l’exécutif du CCSÉHDAA s’est réuni le 19 mai dernier afin de donner une réponse au Comité de parents. Ainsi, les quatre membres de l’exécutif du CCSÉHDAA se sont rencontrés virtuellement au sujet de la représentation des parents ÉHDAA sur le nouveau Conseil d’administration du CSSMB. Il est demandé s’il est encore possible d’apporter des modifications à la loi à posteriori. La Fédération des comités de parents du Québec a contacté le Comité de parents pour indiquer qu’elle effectue des représentations auprès du ministère afin de faire ajouter une représentativité pour les parents ÉHDAA sur les Conseils d’administration.</p> <p>La résolution de l’exécutif du CCSÉHDAA est présentée aux membres après leur avoir été précédemment communiquée. <b>(CCSÉHDAA/Exécutif/20-05/01).</b></p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Madame la présidente remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur engagement et pour leur implication durant l'année scolaire 2019-2020.
<b>9. Varia</b>	Madame Levert tient à féliciter madame Vassilaros pour son beau travail à la présidence du CCSÉHDAA. Les membres du CCSÉHDAA secondent ces félicitations.
<b>10. Levée de la réunion</b>	La séance du CCSÉHDAA du 19 février 2020 est levée aux alentours de 20 heures 30.

**Liens utiles :**

<https://www.institutta.com/>

[http://public.portailadm.csmb.qc.ca/sites/implication/Pages/Comit%  
c3%a9-consultatif-des-services-aux-EHDAA.aspx](http://public.portailadm.csmb.qc.ca/sites/implication/Pages/Comit%c3%a9-consultatif-des-services-aux-EHDAA.aspx)

[https://elevescsmbqc-  
my.sharepoint.com/:f/g/personal/rudi\\_maghuin\\_csmb\\_qc\\_ca/EpqQ3O9ivHZCgbwOOSBjmLsB1aV7PEUWzG6VlwNQ190W7g  
?e=YUYs3t](https://elevescsmbqc-my.sharepoint.com/:f/g/personal/rudi_maghuin_csmb_qc_ca/EpqQ3O9ivHZCgbwOOSBjmLsB1aV7PEUWzG6VlwNQ190W7g?e=YUYs3t)